



## **Impôt fédéral direct Impôt anticipé**

Berne, le 16 avril 2015  
DB-442 / HAJ / ED

Aux administrations cantonales  
de l'impôt fédéral direct

Aux autorités centrales des cantons  
en matière d'impôt anticipé

### **Lettre circulaire**

## ***Imprimés concernant l'impôt fédéral direct, l'imputation forfaitaire d'impôt et la retenue supplémentaire d'impôt USA pour la période fiscale 2015***

### **1 Commande des imprimés**

#### **1.1 Formulaires concernant les personnes physiques et les personnes morales pour l'impôt fédéral direct**

Vous recevez en annexe deux bulletins de commande pour les formulaires concernant les personnes physiques (annexe 1) et les personnes morales (annexe 2). Avec l'introduction du nouveau droit comptable, l'obligation de tenir une comptabilité et de présenter des comptes se fonde sur l'importance économique de l'entreprise. Ainsi, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à CHF 500'000 doivent tenir une comptabilité et présenter des comptes. Dorénavant, cela vaut également pour les indépendants qui exercent une profession libérale. Veuillez prendre note des formulaires 15 et 15a, ainsi que de la directive 15b y relative. Les formulaires pour les professions spécifiques sont annulés en raison de ces nouveautés. Pour les tirés à part du formulaire 12 « Attestation concernant les montants versés aux membres de l'administration et aux organes de la direction », nous vous prions de bien vouloir joindre un exemple à votre commande.

#### **1.2 Formulaires pour l'imputation forfaitaire d'impôt et pour le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA**

Vous recevez un autre bulletin de commande (annexe 3) pour les formulaires à utiliser pour l'imputation forfaitaire d'impôt ainsi que pour le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA. La liste de tous les Etats contractants a été mise à jour au 1er janvier 2015 (annexe 4).

Si, à la place de nos formulaires préimprimés, vous utilisez vos propres formulaires, vous n'avez pas besoin de nous les soumettre pour approbation, à condition toutefois qu'ils ne comportent aucune modification importante par rapport aux formulaires imprimés jusqu'ici. Il suffit dans ce cas de nous envoyer un stock d'une vingtaine d'exemplaires pour nos dossiers.

## **2 Délais / formulaires au format pdf**

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner tous les bulletins de commande d'ici au 15 mai 2015, même si vous ne passez aucune commande. La livraison des formulaires est prévue pour l'automne 2015. Par ailleurs, nous avons le plaisir de vous informer que les formulaires concernant l'impôt fédéral direct, l'imputation forfaitaire d'impôt et la retenue supplémentaire d'impôt USA seront publiés sur la page d'accueil de l'Administration fédérale des contributions (<http://www.estv.admin.ch>).

Division Surveillance Cantons  
Services spécialisés



Daniel Emch  
Le Chef

Annexes :

1. Bulletin de commande 2015 pour les personnes physiques
2. Bulletin de commande 2015 pour les personnes morales
3. Bulletin de commande 2015 pour l'imputation forfaitaire d'impôt et le remboursement de la retenue supplémentaire d'impôt USA
4. Liste des Etats contractants (état au 1<sup>er</sup> janvier 2015)



## Liste des Etats contractants

état au 1.1.2015

(abréviations des noms des pays selon ISO 3166 Alpha-2)

### **pour les dividendes et les intérêts (DA-1 et DA-2)**

Afrique du Sud (ZA), Albanie (AL), Algérie (DZ), Allemagne (DE), Arménie (AM), Australie (AU), Autriche (AT), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Belgique (BE), Bulgarie (BG), Canada (CA), Chili (CL), Chine (CN), Chine Taipei chinois (TW), Colombie (CO), Corée du Sud (KR), Côte d'Ivoire (CI), Croatie (HR), Danemark (DK), Egypte (EG), Emirats Arabes Unis (AE), Equateur (EC), Espagne (ES), Estonie (EE), Etats-Unis (US), Finlande (FI), France (FR), Géorgie (GE), Ghana (GH), Grèce (GR), Hongrie (HU), Inde (IN), Indonésie (ID), Iran (IR), Irlande (IE), Islande (IS), Israël (IL), Italie (IT), Jamaïque (JM), Japon (JP), Kazakhstan (KZ), Kirghizistan (KG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Macédoine (MK), Malaisie (MY), Malte (MT), Maroc (MA), Mexique (MX), Moldavie (MD), Mongolie (MN), Monténégro (ME), Norvège (NO), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZ), Pakistan (PK), Pays-Bas (NL), **Pérou (PE)**, Philippines (PH), Pologne (PL), Portugal (PT), Qatar (QA), Roumanie (RO), Russie (RU), Serbie (RS), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Sri Lanka (LK), Suède (SE), Tadjikistan (TJ), Tchèque, République (CZ), Thaïlande (TH), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Turkménistan (TM), Turquie (TR), Ukraine (UA), Uruguay (UY), Venezuela (VE), Vietnam (VN).

### **pour les redevances de licences (DA-3)**

Albanie (AL), Algérie (DZ), Arménie (AM), Australie (AU), Azerbaïdjan (AZ), Bangladesh (BD), Bélarus (BY), Canada (CA), Chili (CL), Chine (CN), Chine Taipei chinois (TW), Colombie (CO), Corée du Sud (KR), Côte d'Ivoire (CI), Egypte (EG), Equateur (EC), Espagne (ES), Estonie (EE), France (FR), Ghana (GH), Grèce (GR), Hong Kong (HK), Inde (IN), Indonésie (ID), Iran (IR), Israël (IL), Italie (IT), Jamaïque (JM), Kazakhstan (KZ), Kirghizistan (KG), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Malaisie (MY), Maroc (MA), Mexique (MX), Nouvelle-Zélande (NZ), Ouzbékistan (UZ), Pakistan (PK), **Pérou (PE)**, Philippines (PH), Pologne (PL), Portugal (PT), Singapour (SG), Slovaquie (SK), Slovénie (SI), Sri Lanka (LK), Tadjikistan (TJ), Tchèque, République (CZ), Thaïlande (TH), Trinité-et-Tobago (TT), Tunisie (TN), Turkménistan (TM), Turquie (TR), Ukraine (UA), Venezuela (VE), Vietnam (VN).